

ERRATA ET CORRECTA

A) FASCICULE I

- Pages 25 et 26 : pour *Lemargin* ou *Lemangin*, lire *Le Maugin*.
Page 27, ligne 9 : pour *père d'un prêtre déporté*, lire *frère d'un prêtre déporté*.
Pages 30, 33, 56, 57, 58, 59, 62 : pour *Bergoeing*, lire *Bornes*; on sait que Laurent Bornes était en l'an V, avec Bonnet de Treïches, Croze et Barthélemy, représentants de la Haute-Loire au Corps Législatif.
Page 76 : pour *Mailhet*, lire *de Mailhet*; pour *Barsac*, lire *Bauzac*.
Pages 85 et 86 : pour *Clavel*, lire *Savel*.
Page 89 : pour *Guironnet*, lire *Dionnet*.
Page 128 (texte et note 32). La population du canton de Saint-Didier était, non de 1064 habitants, mais de 10.064; son septième était donc, non de 152, mais de 1.437. Ce que nous avons déduit de cette mauvaise lecture sur le nombre anormalement élevé des électeurs inscrits de ce canton se trouve ainsi être entièrement faux.
Page 139, note 6 : *Ducoudré* n'est pas un pseudonyme; nous retrouvons ce prêtre dans le fascicule II, pp. 140-141.
Page 141 : pour *Demas de Machal*, lire *de Mas de Massal*.
Page 144 : pour *Bruel*, lire *Breul*.
Page 165 : pour *Blazaire*, lire *Cayres-Blazères*.

B) FASCICULE II

- Pages 97-99 : Contrairement à ce que nous avions d'abord cru, l'arrêté départemental du 19 brumaire an VI ne contient en faveur des prêtres aucune disposition spéciale de bienveillance; il se borne à paraphraser presque mot pour mot la circulaire du ministre de la police aux commissaires centraux du 3 brumaire an VI; nous n'avons réussi à mettre la main que tout récemment sur ce document que nous ne connaissions jusqu'ici que par le résumé très insuffisant qu'en fait Victor Pierre : de là notre erreur. Malgré leur modérantisme, Montfleury et ses collaborateurs durent se conformer à l'instruction ministérielle sans chercher à en atténuer les effets.
Page 109, ligne 13 : pour *au chef-lieu du canton*, lire *au chef-lieu du département*.
Page 179, titre : pour *E) Les troubles religieux*, lire *F) Les troubles religieux*.
Page 190 : pour *F) Le clergé assermenté de la Haute-Loire*, lire *G) Le clergé assermenté de la Haute-Loire*.
Page 211 : pour *(Véal)-Dubeau*, lire *(Véal)-du Blau*.
Page 218, note 6 : pour *note 2*, lire *note 3*.
Page 251 : pour *Chapitre V*, lire *Chapitre VI*.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I. — *Première répercussion du coup d'état du 18 fructidor. L'épuration jacobine de l'administration centrale du département.* — Les élections de l'an V, par leur tendance réactionnaire, menacent la constitution de l'an III, p. 1. — La réaction d'autodéfense des 3 membres de gauche du Directoire : le coup d'état du 18 fructidor, p. 2; la loi du 19 fructidor : annulation des opérations électorales de l'an V, déportations, mesures de persécution religieuse, p. 2-3. — La nouvelle du 18 fructidor au Puy, p. 3; réaction des autorités locales de la Haute-Loire : d'abord réserve, p. 4-5; puis ralliement au coup d'état; optimisme affecté, p. 6. — Réaction du public : d'abord indifférence, p. 6-8; puis hostilité, p. 8-9. — Les conséquences en Haute-Loire de la loi du 19 fructidor : nos cinq administrateurs destitués, p. 9; républicains modérés et jacobins rivalisent d'influence pour imposer au Directoire les nouveaux choix, p. 10. Chazal, apôtre de la conciliation, commence par l'emporter : projet de rappel en charge de 3 des administrateurs modérés en exercice avant les élections de l'an V : triomphe de la politique du juste milieu, p. 10-11. Républicains moins intransigeants, les représentants Croze et Barthélemy préconisent le maintien des administrateurs royalistes élus en l'an V, p. 11-12. Une solution transactionnelle entre les 2 tendances est adoptée par le Directoire : 5 candidats agréés par Chazal, à savoir Hillaire, Martin, Bolon, Guignonnet et Jerphanion, sont nommés administrateurs (arrêté du 2 complém. an V), p. 13. — Hostilité jacobine aux nouveaux titulaires, p. 13-14; dénonciations, p. 14; intrigues à Paris contre eux et leurs protecteurs, p. 15-16; intervention des députés jacobins Poulter et Balthazard Faure qui proposent la nomination de terroristes, p. 16-17; concessions apparentes faites par Faure à Chazal : simple ruse destinée à faire promouvoir certains éléments ultra-révolutionnaires, p. 17-18; la manœuvre faillit réussir : contre-offensive de Chazal, p. 18-19; 2 des nouveaux administrateurs démissionnent; un royaliste élu par cooptation pour remplacer l'un d'eux; maladresse de ce choix, p. 19-20; Faure en profite pour réitérer ses attaques contre les nouveaux administrateurs, taxés de royalisme, p. 20-21; il propose une équipe entièrement jacobine; tous les mouchards de son parti stimulent son zèle, p. 21-22; intrigues de Faure auprès de Merlin : violent réquisitoire contre l'administration modérée, p. 22-23. Premier succès de Faure : promotion de Vidal et de Portal, jacobins fougueux (arrêté du 17 brum. an VI), p. 23. Second succès de Faure : 3 extrémistes de gauche, Masson, Richond et Bardy, complètent la liste de nos administrateurs (arrêté du 28 brum. an VI), p. 23-24; Richond élu président, p. 24. Réaction maladroite des administrateurs destitués, qui se cantonnent sur la défensive et font profession de modérantisme, p. 24-26; trop honnêtes, ils cherchent plus à défendre leur réputation qu'à rentrer en grâce, p. 26.

CHAPITRE II. — *La destitution du commissaire Montfleury. Son remplacement par Portal.* — Montfleury menacé par les jacobins; les mouchards à ses trousses, p. 27-28. N'osant l'accuser de royalisme, ils lui reprochent sa fortune, son égoïsme et l'inconsistance de ses convictions républicaines, p. 28-29. Montfleury accusé

de frayer avec les royalistes, et même avec les anarchistes, p. 30; d'avoir circonvenu Chazal, p. 31; d'avoir dès 1792 favorisé les prêtres, p. 31; d'avoir suivi depuis son commissariat une politique réactionnaire et surtout cléricale, p. 32-34. — Candidature de Lanthenas, ex-conventionnel girondin, d'abord soutenu par Faure. — Poulhier et les jacobins du Puy proposent pour successeur de Montfleury, le prêtre défrôqué Portal; Faure se rallie à cette suggestion; éviction de Reynaud devenu trop impopulaire, p. 34-35. Talairat et Vidal aussi sur les rangs, p. 35. — Plaidoyer *pro domo* de Montfleury, p. 35-36; Chazal, Gonchon, Croze et Barthélemy le soutiennent, le premier mollement, p. 36-37; le second avec plus d'énergie, p. 37-38; les 2 derniers avec véhémence, p. 38. Intervention maladroite en faveur de Montfleury des administrateurs modérés, qui se cantonnent sur la défensive, p. 38-39. — Gonchon tente de discréditer les concurrents de Montfleury : indulgent pour Talairat et Vidal, il se montre très dur pour Portal, p. 40-41. Chazal reproche à Portal son anticléricalisme outrancier, p. 41. Lanthenas, autre candidat, met en cause les relations familiales et la vie privée de Portal, p. 41-42. Défenseur de Portal, Faure retourne contre Montfleury l'accusation de dévergondage, p. 42-43. — Attaques plus incisives contre Montfleury : arguments lapidaires, p. 43. Montfleury accusé par Faure d'hostilité au coup d'état, p. 44. — Triomphe de Faure et des jacobins : le Directoire destitue Montfleury et le remplace par Portal (arrêté du 29 brum. an VI), p. 44. — Portal craint un retour de fortune de son rival : sa feinte modestie; sa lettre venimeuse contre son prédécesseur, p. 45; Faure le soutient et dénonce les prétendues manœuvres de Montfleury, p. 45-46. Les craintes des jacobins sont vaines : Montfleury songe à se disculper, non à rentrer en scène, p. 46-47. Portal menacé par ses propres partisans : intrigues de Reynaud, p. 47-48. Portal accusé de babouvisme, croit devoir se disculper, p. 49. Il triomphe des intrigues de droite comme de celles de gauche grâce au soutien de Faure, ami du directeur Merlin, p. 49. — Conclusions : la décadence de l'autorité, le règne de la délation, le gouvernement effectif aux mains de politiciens locaux irresponsables, p. 49-50.

CHAPITRE III. — *L'épuration des cadres judiciaires et des cadres administratifs locaux.*

a) *Les officiers de justice.* — La plupart des officiers de judicature de la Haute-Loire hostiles aux jacobins, p. 51-52. — Épuration des membres du tribunal criminel : Delcher puis Talairat et Boudinhon, terroristes notoires, remplacent comme président et comme accusateur public les élus de l'an V, républicains modérés (arrêtés des 3 vend. et 24 niv. an VI), p. 52-53. Aux 6 magistrats du tribunal civil élus en l'an V sont également substitués des éléments plus avancés, p. 53-54. Les juges de paix, tous élus de l'an IV et hostiles aux jacobins, restent en charge, malgré les demandes de destitution formulées contre eux par les extrémistes, p. 54-56. Grenier, commissaire du Directoire près le tribunal correctionnel de Brioude, pris à parti par les jacobins, mais soutenu par Gonchon et Chazal, est de même maintenu, p. 56-57.

b) *Les commissaires du Directoire près des administrations cantonales.* — La plupart des commissaires cantonaux n'avaient pas été changés depuis leur nomination en frimaire an IV; presque tous étaient modérés; de nombreux postes étaient devenus vacants, p. 58-59. Prenant les devants, Montfleury fait pourvoir aux vacances : à son instigation, 3 antiterroristes sont désignés (arrêté du 6 brum. an VI), p. 59. Dénonciations de Faure contre tous les commissaires modérés et quelques incapables (anciens distr. du Puy et de Monistrol), p. 60; ses attaques contre les candidats de Montfleury, p. 60-61; les jacobins de Brioude manœuvrent de même contre les commissaires antiterroristes du Brivadois, p. 61-62; Gonchon soutient ces magistrats, mais mollement, p. 62-63; il combat, sans plus de zèle, les candidats jacobins, p. 63; Chazal abandonne les commissaires modérés, p. 64. Le ministre de l'intérieur appuie les suggestions des jacobins de Brioude, p. 64. — Premier succès de Faure (anciens distr. du Puy et de Monistrol):

nomination de six commissaires jacobins (arrêté du 6 brum. an VI). Second succès de Faure : destitution de 3 commissaires modérés remplacés par des républicains avancés; nomination de 3 commissaires jacobins (arrêté du 12 brum. an VI), p. 65; modération relative de certains des nouveaux titulaires, p. 66. Succès des jacobins de Brioude : révocation de 6 commissaires modérés du Brivadois remplacés par des démocrates plus ardents, p. 66-67. Faure se fait l'instrument de rancunes d'inférieurs contre leurs chefs; des haines de secrétaires et de concierges provoquent des destitutions, p. 67-69. De nombreux commissaires refusent leur charge; le Directoire les remplace; les nouveaux titulaires tous jacobins, p. 69. Nouvelles destitutions de commissaires cantonaux : motif inconnu, p. 69-70. — Conclusion : bouleversement total des cadres administratifs après fructidor : sur 34 commissaires, seuls 12 sont maintenus, p. 70; parmi ces privilégiés, certains hommes de valeur, mais aussi des nullités ou des brutes; sectarisme de ces choix inspirés par l'esprit de parti plus que par le talent, p. 70-72.

c) *Les officiers municipaux.* — I) Municipalités cantonales entièrement dissoutes par la loi du 19 fructidor : 17 municipalités sur 34 sont de ce nombre, p. 72-73; politique d'attribution de Montfleury, p. 73-74 : pressé par le ministre de l'intérieur, Montfleury et ses collaborateurs, contraints d'agir : 5 municipalités renouvelées par eux le 25 brumaire an VI : souci de concilier les tendances extrémistes du nouveau Directoire avec le respect de la volonté des électeurs; pas de tournant vraiment révolutionnaire, p. 75-77. — Portal et les administrateurs jacobins plus radicaux : nombreux renouvellements opérés par eux du 6 frim. au 18 niv.; bouleversements profonds; substitutions systématiques des jacobins aux modérés, p. 78-79; presque tous les présidents changés, p. 79. — II) Municipalités en majorité épargnées par la loi du 19 fructidor : presque toutes sont réactionnaires; diatribes des jacobins contre elles, p. 80-82; zèle épurateur peu sincère de l'administration départementale modérée et de Montfleury, p. 82-83. — Portal et ses collaborateurs plus énergiques : épurations accélérées du 6 frim. au 9 vent.; sur les 17 municipalités en majorité épargnées par la loi du 19 fructidor, 12 sont épurées, p. 83-84. Les substitutions, peu nombreuses dans les cantons républicains, sont importantes dans les cantons réactionnaires : tous les modérés remplacés par des jacobins, p. 84-86. — Plusieurs nouveaux titulaires démissionnent par crainte des populations; menaces du Département contre eux, p. 86-88; cette carence particulièrement marquée dans les cantons royalistes de Cayres et de Craponne, p. 88-89. A Fay et à Saint-Julien-Chapteuil, l'administration centrale doit, par prudence, décider l'ajournement de l'installation de la nouvelle municipalité, p. 89-90. Le Département satisfait de l'ensemble du travail d'épuration, p. 90-91. — Conclusion : l'esprit partisan prime chez les fructidoriens le respect de la liberté et le souci d'une sage administration : un grand pas vers le despotisme, p. 91.

CHAPITRE IV. — *La seconde terreur. La persécution religieuse.*

a) *Caractères généraux de la politique religieuse du second Directoire.* — L'anticléricalisme seul lien entre le second Directoire et les jacobins, p. 93. La loi du 19 fructidor an V : les prêtres réfractaires passibles de mort, de déportation ou de réclusion; les ministres du culte contraints au serment de haine à la royauté, p. 93-94. Obscurités de la loi du 19 fructidor, p. 94-95; Montfleury et ses collaborateurs en profitent pour en ajourner l'exécution, p. 95-96. Leur mauvaise volonté percée à jour par le ministère, p. 96-97. La circulaire ministérielle du 3 brumaire an VI précise les points obscurs de la loi du 19 fructidor, p. 97; nos administrateurs, malgré leur modérantisme, contraints de se conformer à cette instruction : l'arrêté départemental du 19 brumaire, p. 97-99. Zèle affecté de Montfleury et de ses collaborateurs, p. 99-100. — Anticléricalisme farouche de Portal, nouveau commissaire du Directoire et des administrateurs jacobins nommés en brumaire, p. 100-101. Diatribe de Boudinhon, commissaire du Directoire près la municipalité du Puy, contre les prêtres, p. 101-102. Plan de propagande anticatholique ima-

giné par Portal; rôle prépondérant assigné aux instituteurs, p. 102-103. Le ministre de la police stimule le zèle anticlérical de Portal, p. 103.

b) *Les prêtres insermentés sexagénaires ou infirmes.* — Ils doivent, aux termes de l'arrêté du 19 brumaire, être placés sous la surveillance de la municipalité de leur résidence, et exemptés ainsi du bannissement; procédure simple en ce qui concerne les sexagénaires : 117 d'entre eux bénéficient de cette mesure, p. 103-104. — Constatation des infirmités; sévérité des officiers de santé proposés au contrôle : sur 51 réclamations, seulement 19 exemptions définitives et 12 sursis; cruauté vis-à-vis de certains malades, p. 104-106; 15 prêtres condamnés au bannissement immédiat : parmi eux, quelques simulateurs, mais aussi d'authentiques malades, p. 106-107; 3 cas jugés douteux, p. 107. — Portal suggère la réclusion des prêtres sexagénaires estimés dangereux; le ministre de la police l'approuve, p. 107. N'osant adopter cette mesure extrême, le Département soumet les prêtres sexagénaires ou infirmes à une surveillance plus stricte des municipalités, p. 107-108. Portal propose la relégation de ces ecclésiastiques au chef-lieu du département, p. 108-109. Balthazard Faure réclame leur internement, p. 109-110. Le principe est admis, p. 110; mais jusqu'en floréal an VI, appliqué seulement à 3 ecclésiastiques : réclusions du chanoine Milhet-Laborie, p. 110-111; de dom Paulze, bénédictin de La Chaise-Dieu, p. 111-112; de l'abbé Nolhac, p. 112; Sévérité du Département à l'égard de ces 3 prêtres, dont 2 sont malades, p. 112. Les réclusions de prêtres sexagénaires ou infirmes s'élèveront en frimaire an VII à 19, p. 113.

c) *Le culte réfractaire clandestin.* — Les prêtres réfractaires au serment de haine à la royauté privés du droit d'exercer leur culte (loi du 19 fructidor); extension du culte clandestin, p. 113. Les ecclésiastiques insermentés mal soutenus par Mgr de Galard, évêque du Puy exilé; prostration morale du prélat; son action paralysante, p. 113-118. Soumission feinte de certains prêtres insermentés, p. 118. Célébration du culte clandestin, dans le canton de Saint-Pal, p. 118-120; dans celui de Saint-Didier, p. 120-121; dans celui de Monistrol, p. 121; dans celui de Saugues, p. 121-122; dans ceux de Goudet, de Loudes et de Saint-Julien-Chapteuil, p. 123-124; dans celui du Monastier, p. 124; dans celui de Saint-Paulien, 124-125; dans celui de Roche-en-Régnier, p. 125-126; dans celui de Rosières, p. 126-127; dans la commune du Puy, p. 127-129; dans le canton de Saint-Ilpize, p. 129; dans celui de Paulhaguet, p. 130. Toutes les autorités du département constatent leur impuissance à faire respecter la législation sur le culte, p. 130-131. — La répression fructidorienne : le Département charge les municipalités de dresser les listes des édifices affectés au culte même avant le 19 fructidor (arrêtés des 25 pluv. et 19 germ. an VI), p. 131-133. — Les catholiques tentent de frauder la loi du 19 fructidor; des religieuses se substituent aux prêtres (Saint-Vert); elles sont déclarées comme eux passibles de la déportation, p. 133. — La résistance des « fanatiques » s'exaspère : les vols de cloches se multiplient (Saint-Vincent, Lavoûte-sur-Loire, Mézères, Céaux-d'Allègre), p. 134-135; certaines municipalités entravent la livraison de leurs cloches, p. 135. Le Département interdit l'usage des cloches (arrêté du 3 pluv. an VI), p. 135-136. — Les prêtres réfractaires se livrent-ils à une activité contre-révolutionnaire concertée? Non en général, p. 136-138. L'opposition catholique au second Directoire prend pourtant parfois une forme politique, p. 139.

d) *La chasse aux prêtres réfractaires.* — 1) Jusqu'en nivôse an VI, recherches seulement sporadiques : battues infructueuses dans le canton de Craponne (abbés Ducouderc et Brignon), p. 140-141; dans la commune du Puy où Portal stimule la chasse aux prêtres (abbés Cartal et Monicault), p. 141-143; dans le canton rural du Puy, p. 143; dans ceux de Roche (abbé Pipet) et de Langeac (abbé Servant), p. 143-144. Certains fonctionnaires favorisent le recel des prêtres, p. 144. Zèle des commissaires cantonaux de Blesle et de Brioude dans la poursuite des ecclésiastiques : les abbés Granet, Giraud et Senés recherchés

sans succès; complicité des populations en leur faveur, p. 144-147. — 2) A partir de pluviôse, battues de grande envergure et concertées : le Département ordonne le 14 pluviôse la fouille de 8 cantons : il nomme à cet effet 8 commissaires civils avec pouvoir de requérir la force armée, p. 147-148; résultats insignifiants : seuls 2 prêtres arrêtés, p. 148. Nouvelle tentative du Département (16 ventôse) : 5 nouveaux cantons visités : échec plus complet encore : une seule incarcération, p. 148-149. — 3) Battues isolées postérieures à nivôse : fouilles des cantons de Saint-Privat et de Loudes (communes de Saint-Privat et de Saint-Rémy) : une seule arrestation, p. 149-151; nouvelle battue infructueuse dans le canton de Loudes (Sanssac), p. 151-152. Effronterie des « fanatiques », p. 152-153. Battues sans résultat, dans le canton de Roche, p. 153; dans la commune du Puy, p. 153-156; dans le canton rural du Puy, p. 156; dans le canton de Saint-Didier (Saint-Just-Malmont), p. 156-157; dans celui d'Yssingeaux (Retournac), p. 157; dans la commune de Brioude, p. 157. Seuls 8 prêtres peuvent être incarcérés en Haute-Loire de pluviôse à floréal an VI, p. 157-158.

e) *Les déportations.* — Les prêtres réfractaires trouvés sur le sol français après le délai légal passible de la déportation à La Guyane (loi du 19 fructidor et arrêté du 19 brum.) : 5 prêtres frappés de cette peine en Haute-Loire jusqu'en floréal an VI, p. 158. — Les antécédents de l'abbé Missonnier, prêtre vertueux mais sans héroïsme, p. 158-160; de l'abbé Marcé, p. 160-161; de l'abbé d'Authier de Saint-Sauveur, p. 161-162; de l'abbé Gourjon, p. 162; de l'abbé Souchon, p. 162-163. Tous insermentés, ces ecclésiastiques inégalement coupables devant la loi, p. 163. — Arrestation des cinq prévenus; celles des abbés Missonnier et Gourjon, effets du hasard, p. 163-165; celles de l'abbé Souchon, d'une dénonciation, p. 165; celle de l'abbé d'Authier, résultat d'une battue collective; elle est dramatique, p. 166-167; celle de l'abbé Marcé, non moins mouvementée, est due à une calomnie odieuse, p. 167-169. — Interrogatoire des 5 prêtres : pusillanimité de l'abbé Missonnier, p. 169; héroïsme de ses 4 collègues, véritables confesseurs de la foi, p. 169-171; vaines platitudes de l'abbé Missonnier pour obtenir son élargissement, p. 171-172; l'abbé Marcé malade indignement traité, p. 172-174; adoucissements relatifs de son sort et de celui de l'abbé d'Authier; l'état du premier empire, p. 174-175. Le Département (et non le Directoire) décide la déportation des 5 prêtres, p. 175-177. Leur départ pour le Puy-de-Dôme et de là pour l'île de Ré, p. 177. Le Département s'oppose à l'ajournement du transfert de l'abbé Marcé, hors d'état de voyager; embarqué à Rochefort, il meurt durant la traversée, p. 177-178. Le sort de ses 4 compagnons d'infortune; tous surent souffrir pour leur foi, p. 178. 18 nouvelles déportations de prêtres de la Haute-Loire, après le 22 floréal an VI, p. 178.

f) *Les troubles religieux.* — Effervescence des catholiques romains, dans le canton de Saint-Didier, p. 179; dans celui de Saint-Pal, p. 179-181; dans ceux du Monastier, de Goudet et de Loudes, p. 181-182; dans celui de Fay (Montusclat), p. 182; dans celui de Roche-en-Régnier (Miaune), p. 182-183; dans ceux de Brioude (Chaniat) et de Langeac (Ferrussac), p. 183-184; dans celui de la Chaise-Dieu (Saint-Vert), p. 184-187. Les troubles religieux s'étendent à l'ensemble du département; inquiétude des autorités, p. 187-188. Indulgence coupable des fructidoriens à l'égard des agresseurs des prêtres, p. 188-189. Répression impitoyable des infractions à la police des cultes, p. 189-190.

g) *Le clergé assermenté de la Haute-Loire.* — Au Puy, 77 prêtres et 8 religieuses assermentés, p. 190; le culte constitutionnel presque inexistant dans le reste du département, p. 191. Mansuétude affectée des assermentés à l'égard des prêtres réfractaires, mais aucun esprit de repentir ni de soumission, p. 191-192. L'église constitutionnelle à la fois soutenue et méprisée par les fructidoriens, p. 192-193. Condition matérielle précaire faite au clergé constitutionnel par les fructidoriens, p. 193-195. Peu de rétractations, p. 195.

Conclusion. — L'anticléricalisme, pièce maîtresse du programme des fructido-

riens; le culte et le clergé réfractaires pourchassés; l'église constitutionnelle méprisée de tous, p. 195.

CHAPITRE V. — La situation politique du département après le 18 fructidor.

a) *L'agitation royaliste locale.* — L'opposition religieuse prend dans la Haute-Loire une forme politique, p. 197. L'agitation royaliste dans le canton d'Allègre, p. 197-198; dans celui de Cayres, p. 198; dans celui de Fay, p. 199; dans celui de Goudet (Arlempdes et Salettes), p. 199-201; dans celui du Monastier, p. 201-202; dans celui de Loudes, p. 202; dans celui de Saint-Privat, p. 202-205; dans ceux du Puy rural, de Saugues et de Solignac, p. 205; dans celui de Rosières, p. 205-207; dans celui de Bas, p. 207; dans ceux de Montfaucon et de Saint-Didier, p. 207-208; dans celui d'Yssingeaux (Retournac), p. 208-209; dans celui de Monistrol, p. 209; dans ceux de Brioude et de Langeac, p. 210; dans celui de La Chaise-Dieu, p. 210. L'agitation royaliste s'étend à tout le département, p. 211-212; destructions d'arbres de la liberté, p. 212. Mesures de sécurité adoptées par les autorités, p. 213-214. Répression souvent impitoyable de l'agitation royaliste, p. 214-215. Indulgence coupable à l'égard des terroristes, p. 215-216.

b) *Lutte contre la chouannerie cévenole.* — Retards apportés au jugement du comte de Lamoignon, p. 216-217. Doutes possibles sur l'identité du prévenu, p. 217-218. Exploits de Dominique Allier en l'an IV et en l'an V, p. 218-219. Tentatives de délivrer Lamoignon : Allier à Aubenas, à Sainte-Eulalie et aux Sagnes, p. 219-220; il projette de marcher sur Le Puy, p. 220-221; la municipalité du Puy alertée; précautions prises, p. 221-222. Manœuvres suspectes de Morin dans le canton de Langeac; Morin complice d'Allier ou mystificateur, p. 222-225; les autorités inquiètes : arrestation de Morin, p. 225-226. Le comte de Lamoignon assassiné dans la prison du Puy; les diverses versions du drame et de ses causes, p. 226-229. Allier persiste-t-il dans son projet contre Le Puy? Les autorités locales le craignent, mais non le ministère, p. 229-230. Allier s'éloigne des confins de la Haute-Loire et de l'Ardèche, p. 231; la chouannerie continue dans ces parages, 232; expéditions infructueuses contre les chouans (région de Coucouron et de la Chapelle-Graillouse), p. 232; projet de renouvellement de cette tentative, p. 233; il avorte : les chouans maîtres des montagnes du Mézenc, p. 234-235. Allier et 4 complices pénètrent en Haute-Loire par l'ouest; leur passage signalé à La Besseyre-Saint-Mary, près de Mazeyrat-Crispinhac et de Paulhaguet, p. 235-236; on perd ensuite leur trace; vaines recherches dans les cantons d'Allègre et de Craponne, p. 236-240. — La conjuration fantôme des *Compagnons de Jésus* dans le Lyonnais : Astier et Storkenfeld principaux inculpés, p. 240. L'affaire déferée au jury de l'arr. d'Yssingeaux, p. 241. Incarcération des inculpés à Yssingeaux, p. 241. Menaces d'évasions; précautions prises pour y parer; transfert des prisonniers au Puy, p. 241-244. Craintes que l'instruction n'avorte, p. 244-245. Le danger d'évasion était réel, p. 245.

c) *L'agitation jacobine.* — Réunion suspecte d'extrémistes dans le canton de Goudet (Salettes et Arlempdes), p. 246-247; agitation jacobine à Saint-Didier, p. 247. Prétendu complot des jacobins de la Haute-Loire pour assassiner Bonaparte, Barras et les principaux membres du gouvernement, p. 247-249; invraisemblance de ces imputations, p. 249-250.

Conclusion. — L'agitation royaliste sans doute plus étendue en Haute-Loire que l'agitation jacobine.

CHAPITRE VI. — Les élections de l'an VI.

a) *La préparation des élections.* — Précautions gouvernementales contre les manœuvres de droite (loi du 19 fructidor), p. 251; puis contre celles conjuguées de droite et de gauche, p. 251-252. En Haute-Loire, le Directoire persiste à soutenir l'extrême-gauche; causes de cette anomalie apparente, p. 252. Autre anomalie : la pression gouvernementale s'exerce en Haute-Loire au grand jour,

non d'une manière occulte, p. 252-253. Active propagande de Portal et de ses collaborateurs en faveur des jacobins, p. 253-254; un tract officieux assez habile, p. 254-256; l'auteur en est peut-être Portal, p. 256. Mesures administratives en faveur des candidats jacobins : a) protection des seuls électeurs jacobins, p. 256-257; b) déplacements des bureaux de vote, p. 257-258; c) modifications arbitraires des sections électorales, p. 258-259. — Propagande acharnée des royalistes, p. 259-260; leurs arguments parfois déloyaux ou maladroits, p. 260-262. Influence électorale indirecte des prêtres réfractaires, p. 262. Intrigues monarchistes de fonctionnaires en exercice, p. 263; et surtout de fonctionnaires destitués, p. 263-264. Propagande royaliste dans les cantons, p. 264. — Pessimisme affecté des fructidoriens, p. 264; il paraît peu sincère, p. 264-265.

b) *Les assemblées primaires.* — Un abstentionnisme et une indifférence généralisés favorisent les intrigues jacobines, p. 265-266. Manœuvres extrémistes d'intimidation pour écarter des urnes les modérés : elles aboutissent sans peine au Puy, à Rosières, à Montfaucon, p. 266-267; mais se heurtent à une vive résistance à Allègre, p. 267-272; et échouent à Tence, à Loudes et à Blesle, p. 272-273. Quand l'éviction des modérés semble irréalisable, les jacobins recourent à la scission (Auzon, Cayres, Fay, Goudet, Le Monastier, Saint-Privat), p. 273-274; prétextes invoqués à cet effet, p. 274; tumultes qui accompagnent les scissions, p. 274-275; caractère irrégulier des assemblées scissionnaires, p. 275-276; imbroglio qu'entraînent les scissions, p. 276. Le pouvoir central et les organismes de contrôle favorisent les assemblées scissionnaires, p. 277. Victoire des jacobins, sauf dans 5 cantons, p. 278-279. Majorité massive des candidats jacobins, même dans les cantons réactionnaires : signe de consultation électorale truquée, p. 279-280.

c) *L'assemblée électorale.* — Elle a à élire : a) 5 députés; b) les 5 administrateurs; c) divers officiers de justice, p. 280-281. Portal et Richond candidats officiels à la législature, p. 281. Les 5 députés élus sont jacobins (Faure, Richond, Belmont, Portal et Borel-Vernière), p. 281-282; ces choix mal accueillis par l'opinion publique; les extrémistes seuls satisfaits, p. 282-284. Tous les administrateurs élus ou réélus sont jacobins (Vidal, Masson, Bardy, Jamon et Monteiller), p. 284. Même tendance jacobine pour la désignation des membres du tribunal criminel, p. 284. Triomphe des extrémistes de gauche, p. 285.

d) *Les assemblées communales et cantonales.* — Leur rôle : élire les administrations municipales de cantons, p. 285. Manœuvres électorales jacobines; leur succès médiocre : nombreux titulaires nommés par le Directoire non réélus, p. 285-287. Les nouvelles municipalités dans l'ensemble restent cependant républicaines, p. 287.

Conclusion. — Les élections de l'an VI victoire jacobine; le nouveau Directoire s'en félicite : anomalie apparente de cette attitude, p. 287-288; les 5 nouveaux députés validés le 22 floréal, p. 288. Pas d'orientation nouvelle de la politique locale après germinal; elle reste anticléricale. Portal, élu député, doit se démettre de son commissariat central, p. 288.

CONCLUSION. — Dans l'ensemble, marche parallèle de la révolution en Haute-Loire et dans les autres départements : divergences dues : a) à l'état social peu évolué du pays; b) à l'action personnelle de certains commissaires (anticléricisme de Reynaud et Portal; modération de Montfleury), p. 289-292. Les tares du régime directorial plus apparentes dans le cadre départemental que dans le cadre national, p. 293.

ERRATA ET CORRECTA, p. 294.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES, p. 295.